

SNDD DÉFIS N°6 ET 8 : CONSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES ET DÉMOGRAPHIE, IMMIGRATION, INCLUSION SOCIALE

PRESTATIONS D'ESPACES VERTS SOUCIEUSES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (DGA/ESSAIS PROPULSEURS)

Origine du projet achat :

La circulaire du 3 décembre 2008 fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs en termes de DD:



- a) 50% des marchés d'entretien des espaces verts avec clauses d'insertion de personnes éloignées de l'emploi (PEE) doivent être confiées à des structures employant une majorité de personnes handicapées
- b) Diminuer les impacts environnementaux liés aux espaces verts et non bâtis, notamment en termes de ressources et de biodiversité

Principes mis en œuvre

Il a été intégré dans deux marchés publics allotis une obligation de réalisation de prestations favorisant :

- la réinsertion de personnes éloignées du monde de l'emploi
- la protection de l'environnement (étangs, biodiversité).

Des résultats depuis 2009 :

Pour la clause d'insertion sociale

- Pour le marché n°1 avec un dispositif basé sur l'article 14 du Code des Marchés Publics

	2009/2010	2010/2011	2011 d'avril à octobre
Nombre d'heures engagées sur la période	651	651	325,5
Nombre d'heures réalisées sur la période	350	430	604
Taux de réalisation	54 %	66 %	185 %

Le nombre d'heures d'insertion est croissant depuis le début du dispositif et la conséquence directe de cette augmentation est l'embauche en CDI de 2 personnes.

- Pour le marché n°2 avec un dispositif basé sur l'article 15 du Code des Marchés Publics

	2009/2010	2010/2011	2011 d'avril à octobre
Nombre d'heures réalisées	970	1 522	1 224

Le nombre d'heures est réalisé par une équipe d'environ 6 personnes en situation de handicap.

Pour la clause environnementale :

Pour les 2 marchés confondus :

- 100% des déchets végétaux sont compostés (en 2011 : 59 tonnes) ou sont issus du *mulching* (broyage de l'herbe au moment de la tonte) ;
- Désherbage manuel du terrain de football et des terrains de tennis ; désherbage thermique sur d'autres zones.
- Choix de fleurs et d'arbustes moins gourmands en eau.

Cette expérimentation est un véritable succès, ce qui conduit le SCAT et DGA Essais propulseurs à continuer à inclure, le plus souvent possible, des clauses de développement durable dans les marchés.

Dans le cadre des transferts de marchés de soutien de la DGA vers les Armées, les prestations d'entretien d'espaces verts de DGA Essais propulseurs se voyant gérées par la Base de Défense de Monthléry, le SCAT Saclay concentre désormais ses efforts sur les marchés dits « métiers techniques » comme ceux de maintenance d'installation.



Les acteurs

La réussite de ces types de dispositifs passe par l'implication du prescripteur, de l'acheteur et de l'Autorité Signataire des Marchés, et des entreprises qui candidatent à ce type de marché.

Les impacts

- Pour DGA Essais propulseurs :

Les dispositifs ont tenu leurs promesses puisque de façon directe, ils ont permis de créer des emplois à durée indéterminée et de contribuer à la protection du site.

De façon indirecte, ces deux marchés ont fait prendre conscience aux prescripteurs que les clauses de développement durable ne sont pas un frein à la bonne exécution d'un marché et que des actions concrètes se réalisent voire dépassent toutes les espérances. Désormais, ils abordent plus sereinement la mise en œuvre de clauses de développement durable.

- Pour les titulaires :

Pour le marché n°1 : le titulaire travaille à réduire son impact sur l'environnement en recyclant les déchets verts, en réduisant le recours aux herbicides, en utilisant des véhicules électriques. L'expérience acquise autour du dispositif d'insertion sociale est devenue une force pour l'entreprise qui continue à répondre à d'autres marchés incluant ce type de démarche.

Pour le marché n°2 : le titulaire dispense actuellement plus de formations en désherbage thermique ce qui permet de généraliser et de développer ce type de technique.